

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2835

9 octobre 2014

SOMMAIRE

21 Concordia 1	136066	Karal S.A.	136041
Alphitan International S.A.	136079	LNS Investments S.A.	136042
Altor Valot Holding S.à r.l.	136079	Luxemburger Agrarhandel GmbH	136039
Angelberg Sàrl	136041	LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesell- schaft AG	136042
Ardagh Group S.A.	136036	Management Marketing IT & Trading S.A.	136044
Arthimmo S.A.	136041	MMIT S.A.	136044
Aviation Finance and Leasing S.à r.l.	136038	Morpheus S.à r.l.	136042
Bain Capital Luxembourg S.à r.l.	136038	NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l.	136036
Corporate Services & Construct S.à r.l. ..	136042	ND Europe S.à r.l.	136035
Corsair III Benelux Investments S.à r.l. ..	136037	New Madeira Holding S.A.	136036
Corsair III European Investments S.à r.l.	136040	Niederborn-Immo S.A.	136035
Epic S.A.	136034	Northspace Investments S.A.	136035
Félix WAGNER S.à r.l.	136034	Ontex I S.à r.l.	136035
Finvestan	136034	Osch Participations, S.à r.l.	136042
Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR	136040	Parkwood (Koblenz) S.à r.l.	136034
Global Advantage Funds	136038	Rasec International Holding	136046
Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l.	136040	Serenity Gaia S.à r.l.	136045
Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l.	136040	Siluxe Holding S.A.	136037
Halopeau S.A.	136080	Sim Consulting S.A.	136036
ID-Rep International S.A.	136079	Sinalux S.A.	136037
International Industrial Systems - IN2S S.A.	136078	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l.	136037
Invex, S.à r.l.	136078	Sogeco Participations Sàrl	136045
ISI Luxco 2 Manager	136039	Solvadis International S.à r.l.	136045
ISO-Europe S.A.	136039	TA Investment Holdings S.à r.l.	136049
Itau Active Asset Allocation Funds	136039	True Religion Brand Jeans International S.à r.l.	136057
JG, Jean GEORG S.à r.l.	136041	Valtec S.A. SICAR	136059
JPF Développement S.A.	136041	ZAMH Lux Holdings	136046
Junclair Participations Financières (J.P.F.) S.A.	136038		

Epic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 174.129.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127086/10.

(140143988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Félix WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 56.574.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014127097/10.

(140143690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Finvestan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 107.222.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127103/10.

(140143968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Parkwood (Koblenz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 130.976.

EXTRAIT

En date du 6 août 2014, l'associé unique de la société, Parkwood Europe LLP, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de gérant des personnes suivantes:

- Derek Lucie-Smith;
- Robert David Maxted;
- John Lorimer;
- Romain Bontemps; et
- Ronald Weber.

2. L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- MUTUA (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014127351/24.

(140143644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Northspace Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 179.029.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127318/10.

(140143989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les statuts coordonnés au 4 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014127324/11.

(140144019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Niederkorn-Immo S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 juin 2013.

L'Assemblée décide:

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2019:
Premium Advisory Partners S.A.

13-15 Breedewues
L-1259 Senningerberg

Senningerberg, le 7 août 2014.

*Pour la société
Mandataire*

Référence de publication: 2014127317/17.

(140143734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 459.503.625,65.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.335.

Constituée par devant Me Carl Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié
au Mémorial C no 1451

Les comptes annuels consolidés de Ontex I Group au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex I S.à r.l.
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2014127337/16.

(140143999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 164.429.

—
Décision de l'actionnaire unique du 07 août 2014

Election de Madame Anne-Sophie Davreux, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et domiciliée professionnellement au 6D, route de Trèves, L -2833 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée et en remplacement de Monsieur Bernard Bronckart, décédé.

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014127320/13.

(140144143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

New Madeira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014127327/10.

(140143806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sim Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.479.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127459/10.

(140144304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale tenue en date du 22 mai 2014:

1. La nomination de David MATTHEWS, avec adresse à Headlands Lane, Knottingley WF11 0HP, Royaume-Uni, comme Administrateur de la société, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

2. La réélection de l'Administrateur Hermanus Roelof Willem TROSKIE, avec adresse à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

3. La réélection de l'Administrateur Edward Joshua KILTY, avec adresse à 39, Carysfort Downs, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

4. La réélection de l'Administrateur John RIORDAN, avec adresse à Tour Cristal, 7 à 11, Quai André Citroën, 75015 Paris, France, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

5. La réélection du Réviseur d'entreprise agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014127634/21.

(140145202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Siluxe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.534.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127421/10.

(140143986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014127423/12.

(140144289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014127427/10.

(140143776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.071.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2014

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 28 octobre 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que Madame Nicola FOLEY, gérant, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et que l'associée unique Corsair III Participations S.à r.l. a transféré son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 12 mai 2014.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127727/22.

(140144869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Aviation Finance and Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.012.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.032.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2013.

Référence de publication: 2014127642/10.

(140145230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Bain Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127672/10.

(140144390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé en date du 11 Juin 2014 de l'intention de Mme. Susanne VAN DOOTINGH de démissionner de son poste d'Administrateur.

La démission de Mme. Susanne VAN DOOTINGH a pris effet le 12 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014127880/13.

(140144921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Junclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 62.668.

REPLACE LE DEPOT N° 140142949 DU 07/08/2014

CHANGEMENT ADRESSES:

Nous portons à la connaissance des tiers le changement d'adresse des administrateurs:

- Monsieur Charles Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué
- Madame Marianne Lantz épouse Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg,
- Monsieur Julien Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg,
- Madame Claire Ruggieri-Levy, avec adresse au 28, rue Dumont d'Urville, F- 75116 Paris,
- Monsieur Nicolas Ruggieri, avec adresse au 28, rue Dumont d'Urville, F- 75116 Paris.

Luxembourg, le 5 août 2014.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014127961/21.

(140144442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

ISI Luxco 2 Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127948/10.

(140145066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 122.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127949/10.

(140144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Luxemburger Agrarhandel GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127980/10.

(140144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Itau Active Asset Allocation Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.002.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2014, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

Mr. Justin EGAN

Mr. Diego Fernando FAINBERG

Suite à la démission de Mr. Marcelo LIMA FATIO est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

Mr. Rubens Luiz Dos Santos Henriques résidant professionnellement au 3500 Avenue Brigadeiro Faria Lima, 04538-132, Sao Paulo, Brésil.

L'assemblée a pris note que conformément aux statuts le réviseur d'entreprises a été nommé en 2010 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014127927/24.

(140145137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.457.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127186/9.

(140144211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.457.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127187/9.

(140144214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127109/10.

(140143741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.091.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2014

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 28 octobre 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que Madame Nicola FOLEY, gérante, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et que l'associée unique Corsair III Benelux Investments S.à r.l. a transféré son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 12 mai 2014.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Corsair III European Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127729/22.

(140145105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Arthimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.158.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 07.08.2014

Le Conseil d'Administration réuni en date du 7 août 2014 décide de nommer administrateur-délégué Monsieur LOUTSCH Olivier, domicilié prof. à L-8440 STEINFORT, Route de Luxembourg 41a pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 7 août 2014.

LOUTSCH Olivier

Administrateur

Référence de publication: 2014127666/14.

(140144517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.381.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127658/9.

(140145240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Karal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 106.897.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127232/9.

(140143629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

JG, Jean GEORG S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 123.510.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale Ordinaire du 1^{er} août 2014

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale Ordinaire en date du 1^{er} août 2014:

Que le siège social de la société est transféré au:

- 11, boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014127230/12.

(140143720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

JPF Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 170.408.

—
Les comptes annuels au 31/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JPF Développement S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014127231/12.

(140144088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Osch Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.669.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OSCH PARTICIPATIONS, S. à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014127348/12.

(140143621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.224.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128010/9.

(140145121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

LNS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 170.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128003/10.

(140145280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Corporate Services & Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Morpheus S.à r.l.).**

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 180.155.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Médhi HOUSSONLOGE, gérant, né le 2 mars 1980 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-6690 Vielsalm (Belgique), Bêche, 3.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «MORPHEUS S.à r.l., ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 180.155, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement du notaire instrumentant, lequel dernier restera dépositaire de la minute, en date du 23 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 31 octobre 2013.

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, approuvée par les associés conformément à l'article sept (7) des statuts et considérée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, le comparant est devenu propriétaire des cent (100) parts sociales représentatives du capital social.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «Corporate Services & Construct S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Corporate Services & Construct S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, au Luxembourg ou à l'étranger, l'entreprise de couvertures non métalliques de constructions, l'entreprise de zinguerie et de couvertures métalliques, l'entreprise d'étanchéité des constructions, l'entreprise de vitrage, l'entreprise de menuiserie-charpenterie, l'entreprise d'isolation thermique et acoustique, l'entreprise de placement de ferronneries, de volets et de menuiserie métallique, l'entreprise d'installation d'échafaudages, de rejointoyage et de nettoyage de façade, l'entreprise de restauration de bâtiments et monuments, la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, le nettoyage et ramonage de cheminées, des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de cheminées, les travaux de terrassement et le nettoyage des vitres.

Dans ce cadre, la société pourra notamment s'occuper de la réalisation de charpentes et de couvertures, des travaux de couverture en tous matériaux, du montage de charpentes, des travaux d'étanchéification des toits et des toitures-terrasses, de la peinture et des traitements des murs avec des produits hydrofuges, des menuiseries en bois, en matières plastiques et métalliques, le montage de menuiseries extérieures et intérieures, le montage de serres et vérandas.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, la vente et location de matériaux de construction et d'engins agricole ainsi que la vente et la location de véhicules automoteurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée révoque la gérante actuelle Madame Berger Dominique Fabienne Michèle et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Médhi HOUSSONLOGE, gérant, né le 2 mars 1980 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-6690 Vielsalm (Belgique), Bêche, 3.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Médhi HOUSSONLOGE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2014. Relation GRE/2014/3000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014128028/69.

(140144402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

MMIT S.A., Société Anonyme,
(anc. Management Marketing IT & Trading S.A.).
Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.418.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Management Marketing IT & Trading S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 3 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1665, du 11 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond HEINEN, gérant, demeurant professionnellement à 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnelle à 7, route d'Esch à L-1470Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Edith REUTER, comptable, demeurant professionnelle à 7, route d'Esch à L-1470Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la Société en «MMIT S.A.» et modification afférente de l'article 2 des statuts;

2) Elargissement de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en «MMIT S.A.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «MMIT S.A.» »

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet la détention, la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société a pour objet l'hébergement et l'élaboration de sites informatiques, la proposition et le développement des services et travaux en matière d'étude, d'analyse, de conseil, de création, de production, de diffusion et de commerce sous toutes formes se rapportant directement ou indirectement à la publicité, la communication, l'édition d'imprimée, l'édition électronique, l'informatique, l'audiovisuel, le multimédia, au sens le plus large, par le biais de toutes méthodes traditionnelles et nouvelles technologies actuelles et à venir, ainsi que sur tous supports existants et à découvrir.

La Société a également pour objet la prestation de services de livraison de biens achetés sur le net.

La Société aura également pour objet la vente de voitures automobiles aux particuliers ou en gros.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. HEINEN, L. FELICETTI, E. REUTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. Relation: REM/2014/1638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128022/74.

(140145031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Serenity Gaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.035.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128217/9.

(140144874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128196/10.

(140144903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Sogeco Participations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.835.

Extrait de la cession des parts sociales en date du 28 juillet 2014 à Luxembourg ville

En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 30 juin 2014, M. Guennadi TIMTCHENKO né le 9 novembre 1952 en Arménie, de nationalité finlandaise, résidant suisse, demeurant en Suisse, à Genève, (1223), 10, rampe de Cologny, cède CINQUANTE (50) parts sociales de la société SOGECO PARTICIPATIONS SARL comme suit:

- CINQ (5) parts sociales à Madame Elena TIMTCHENKO, née le 21 décembre 1955 à Stavropolskin Alue, de nationalité finlandaise, résidente suisse, demeurant en Suisse à Genève (1223), 10 rampe de Cologny, mariée le 24 septembre 1977 à Volgograd sous le régime légal russe de la société des acquêts avec Monsieur Guennadi TIMTCHENKO.

- QUINZE (15) parts sociales à Madame Natalia BROWNING, née le 11 novembre 1978 à St-Petersburg (Russie), de nationalité britannique, demeurant à 27 Barkston Gardens - London, SW5 0ER (GB), divorcée non remariée.

- QUINZE (15) parts sociales à Monsieur Ivan TIMTCHENKO, né le 11 juillet 1995 à Helsinki (Finlande), de nationalité finlandaise, demeurant en Suisse à Genève (1223), 10 rampe de Cologny, célibataire.

- QUINZE (15) parts sociales à Madame Xenia FRANK, née le 25 septembre 1985 à Leningrad (Russie), de nationalité finlandaise, demeurant 1, chemin de la Tour Carrée, Cologny (Suisse), mariée le 15 juillet 2010 à Saint Petersburg avec Monsieur Gleb FRANK sous le régime légal russe de la communauté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014128193/25.

(140144678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128171/10.

(140145080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

—

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Alberta Ventures Holdings, LP, a limited partnership, incorporated and organised under the laws of Delaware, having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, registered with the Secretary of State in the State of Delaware under file number 5242604 (the Sole Shareholder), represented by Mrs Sophie Henryon, a private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 8 August 2014, being the sole shareholder of ZAMH LUX HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.301 (the Company).

The Company was migrated from Delaware to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2218 dated 19 October 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 15 May 2014, published in the Memorial number 1947 dated 25 July 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

Agenda:

The agenda of the meeting is as follows:

1. to decrease the share capital of the Company from its current amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) to an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) by way of the repurchase and cancellation by the Company of one hundred thousand (100,000) Class H common interests, each such common interest without par value, representing the entirety of the Class H common interests of the Company, at an aggregate price of EUR 60,373,436.55, such amount not exceeding the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) and which results in a Cancellation Value Per Common Interest (as defined in the Articles) of EUR 603.73. The Sole Shareholder hereby confirms that the Cancellation Value Per Common Interest has been calculated by dividing the Total Cancellation Amount by 100,000, being the number of Class H common interests to be cancelled, and that the Total Cancellation Amount has been determined by the board of managers of the Company on the basis of interim accounts of the Company dated 31 July 2014, being dated not more than twenty days prior to the date of this deed;

2. to amend article 4.1 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the repurchase and cancellation of the Class H common interests;

3. powers and authorizations; and

4. miscellaneous.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) to an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) by way of the repurchase and cancellation by the Company of one hundred thousand (100,000) Class H common interests, each such common interest without par value, representing the entirety of the Class H common interests of the Company, at an aggregate price of EUR 60,373,436.55, such amount not exceeding the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) and which results in a Cancellation Value Per Common Interest (as defined in the Articles) of EUR 603.73. The Sole Shareholder hereby confirms that the Cancellation Value Per Common Interest has been calculated by dividing the Total Cancellation Amount by 100,000, being the number of Class H common interests to be cancelled, and that the Total Cancellation Amount has been determined by the board of managers of the Company on the basis of interim accounts of the Company dated 31 July 2014, being dated not more than twenty days prior to the date of this deed (the Interim Accounts).

The Sole Shareholder hereby acknowledges and approves on the basis of the Interim Accounts the calculation of the Total Cancellation Amount, such amount not exceeding the amount of (i) the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent that the holder(s) of the relevant class would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of article 5 of the Articles, increased by (a) a pro rata portion of the aggregate share premium in existence at the time of cancellation of the relevant class and (b) as the case may be, by the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the relevant Class; minus (ii) any losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **4.1 Capital Structure.** The Company’s capital is fixed at seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) class A common interests (the Class A Common Interests), one hundred thousand (100,000) class B common interests (the Class B Common Interests), one hundred thousand (100,000) class C common interests (the Class C Common Interests), one hundred thousand (100,000) class D common interests (the Class D Common Interests), one hundred thousand (100,000) class E common interests (the Class E Common Interests), one hundred thousand (100,000) class F common interests (the Class F Common Interests), and one hundred thousand (100,000) class G common interests (the Class G Common Interest), all in registered form, without par value, subscribed and fully paid-up and having such rights and features as set out in these Articles (all together, the Common Interests or respectively the Classes and each individually, a Common Interest or respectively a Class).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treize août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Alberta Ventures Holdings, LP, une société en commandite (limited partnership), constituée et régie par les lois de Delaware, dont le siège social est établi au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, enregistrée auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 5242604 (l’Associé Unique), représenté par Mme Sophie Henryon, employée privée, dont l’adresse professionnelle est située à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 8 août 2014, étant l’associé unique de ZAMH LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de

Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.301 (la Société).

La Société a été migrée du Delaware à Luxembourg suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2218 du 19 octobre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2014, publié au Mémorial numéro 1947 daté du 25 juillet 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la présente procuration restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ordre du jour:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. diminution du capital social de la Société de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) à un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) par voie de rachat et d'annulation par la Société de cent mille (100.000) parts sociales de Classe H, chacune sans valeur nominale, représentant la totalité des parts sociales de Classe H de la Société, à un prix total de EUR 60.373.436,55, ce montant ne dépassant pas le Montant d'Annulation Total (tel que défini dans les Statuts) et résultant en une Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie dans les Statuts) de EUR 603,73. L'Associé Unique confirme par la présente que la Valeur d'Annulation par Part Sociale a été calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par 100.000, soit le nombre de parts sociales de Classe H à annuler, et que le Montant d'Annulation Total a été déterminé par le conseil de gérance de la Société sur base des comptes intermédiaires de la Société datés du 31 juillet 2014, soit moins de vingt jours avant la date des présentes;

2. modification de l'article 4.1 des Statuts de la Société (les Statuts) à l'effet de refléter le rachat et l'annulation des parts sociales de Classe H;

3. pouvoirs et autorisations; et

4. divers.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) à un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) par voie de rachat et d'annulation par la Société de cent mille (100.000) parts sociales de Classe H, chacune sans valeur nominale, représentant la totalité des parts sociales de Classe H de la Société, à un prix total de EUR 60.373.436,55, ce montant ne dépassant pas le Montant d'Annulation Total (tel que défini dans les Statuts) et résultant en une Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie dans les Statuts) de EUR 603,73. L'Associé Unique confirme par la présente que la Valeur d'Annulation par Part Sociale a été calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par 100.000, soit le nombre de parts sociales de Classe H à annuler, et que le Montant d'Annulation Total a été déterminé par le conseil de gérance de la Société sur base des comptes intermédiaires de la Société datés du 31 juillet 2014, soit moins de vingt jours avant la date des présentes (les Comptes Intérimaires).

Par la présente, l'Associé Unique prend acte et approuve le Montant d'Annulation Total sur base des Comptes Intérimaires, ce montant ne dépassant pas le montant (i) des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) sous réserve que le(s) porteur(s) de la classe concernée aurait eu droit aux distributions de dividende conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts, augmenté (a) d'une partie au prorata de la prime d'émission totale existante au moment de l'annulation de la classe concernée et (b) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe concernée; moins (ii) les pertes (incluant les pertes reportées) et les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **4.1. Structure du Capital.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent mille Euro (EUR 700.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de la classe A (les Parts Sociales de Classe A), cent mille (100.000) parts sociales de la classe B (les Parts Sociales de Classe B), cent mille (100.000) parts sociales de la classe C (les Parts Sociales de Classe C), cent mille (100.000) parts sociales de la classe D (les Parts Sociales de Classe D), cent mille (100.000) parts sociales de la classe E (les Parts Sociales de Classe E), cent mille (100.000) parts sociales de la classe F (les Parts Sociales de Classe F), cent mille (100.000) parts sociales de la classe G (les Parts Sociales de Classe G), toutes sous forme nominative, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées et ayant les droits et caractéristiques tels que définis dans les présents Statuts (toutes ensembles, les Parts Sociales ou respectivement les Classes et chacune individuellement, une Part Sociale ou respectivement une Classe).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131626/166.

(140149235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.960.332,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August,

Before Me Cosita Delvaux, notary residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of fourteen million nine hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-two Euros (EUR 14,947,832.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on May 7, 2014 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated July 23, 2014, N°- 1918.

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred

twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of one million two hundred and sixty-one thousand four hundred and ninety-nine Euros and eighty cents (EUR 1,261,499.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V and TA EU Acquisitions VI, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, employee of Saltgate S.A., with professional address at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of fourteen million nine hundred forty-seven thousand eight hundred and thirty-two Euros (EUR 14,947,832.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares) and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of fourteen million nine hundred thousand sixty thousand three hundred thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares and (xi) twelve thousand five hundred (12,500) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to be made by EU Acquisitions Fuji S.à r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the

name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of fourteen million nine hundred forty-seven thousand eight hundred and thirty-two Euros (EUR 14,947,832.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of fourteen million nine hundred sixty thousand three hundred thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Tracker Shares and (xi) twelve thousand five hundred (12,500) Class J Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, under the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, employee of Saltgate S.A., whose professional address is at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed of the purpose of registration), subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) newly issued Class J Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company’s disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at fourteen million nine hundred sixty thousand three hundred and thirty-two Euros (EUR 14,960,332.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);

(v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);

(vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);

(vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);

(viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);

(ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);

(x) twelve thousand five hundred (12,500) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares); and

(xi) twelve thousand five hundred (12,500) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) additional Class H Tracker Shares, (ix) additional Class I Tracker Shares and (x) additional Class J Tracker Shares,, all in registered form and each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l. The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountainstream Holding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Class H Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

The Class I Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

The Class J Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'août,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de quatorze millions neuf cent quarante-sept mille huit cent trente-deux Euros (EUR 14.947.832,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 mai 2014 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C le 23 juillet 2014, N° - 1918.

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixantedix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.261.499,80) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI); et

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII et ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V et TA EU Acquisitions VI, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Ryan Benjamin, employé de Saltgate S.A., dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent quarante-sept mille huit cent trente-deux Euros (EUR 14.947.832.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I et (xi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à faire par EU Acquisitions Fuji S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions neuf cent quarante-sept mille huit cent trente-deux Euros (EUR 14.947.832.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H et (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A,

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I et (xi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Ryan Benjamin, employé de Saltgate S.A., dont l'adresse professionnelle est située à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, nouvelles émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent soixante mille trois cent trente-deux Euros (EUR 14.960.332.-), représenté par:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);
- (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I); et
- (xi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J).

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie G supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie H supplémentaires, (ix) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie I supplémentaires et (x) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie J supplémentaires, toutes sous forme nominative et chacune ayant une valeur nominale de un

Euro (EUR 1.-) (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountainstream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: R. BENJAMIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 août 2014. Relation: RED/2014/1815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014131585/424.

(140148958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

True Religion Brand Jeans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.984.741,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 158.336.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Guru Denim Inc., a corporation established under the laws of the State of California, United States of America, having its registered office at 2263 E Vernon Avenue, Vernon, California 90058, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of California under number 2474026 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 13, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "True Religion Brand Jeans International S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158336, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 23, 2011, number 807 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated May 5, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 22, 2014, number 1913.

II. The Company's share capital is set at twenty-one million one hundred ninety-seven thousand four hundred thirty-two Euros (EUR 21.197.432,00) represented by twenty-one million one hundred ninety-seven thousand four hundred thirty-two (21.197.432) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred eighty-seven thousand three hundred nine Euros (EUR 2.787.309,00), corresponding to the equivalent amount of three million seven hundred forty-eight thousand three hundred seventy-four United States Dollars (USD 3,748,374.00) as per the exchange rate of USD 1,3448 for EUR 1,00, to raise it from its current amount of twenty-one million one hundred ninety-seven thousand four hundred thirty-two Euros (EUR 21.197.432,00) to twenty-three million nine hundred eighty-four thousand seven hundred forty-one Euros (EUR 23.984.741,00) by the creation and issuance of two million seven hundred eighty-seven thousand three hundred nine (2.787.309) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe the New Shares and to pay the aggregate subscription price in the total amount of two million seven hundred eighty-seven thousand three hundred nine Euros (EUR 2.787.309,00), by contribution in cash in the same amount.

The amount of two million seven hundred eighty-seven thousand three hundred nine Euros (EUR 2.787.309,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty-three million nine hundred eighty-four thousand seven hundred forty-one Euros (EUR 23.984.741,00) represented by twenty three million nine hundred eighty-four thousand seven hundred forty-one (23.984.741) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Guru Denim, Inc., une société établie en vertu des lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 2263 E Vernon Avenue, Vernon, Californie 90058, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Californie sous le numéro 2474026 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «True Religion Brand Jeans International S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158336, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 avril 2011, numéro 807, et dont les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire instrumentaire en date du 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 juillet 2014, numéro 1913.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-deux Euros (EUR 21.197.432,00) représenté par vingt-et-un millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-deux (21.197.432) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent neuf Euros (EUR 2.787.309,00), correspondant au montant équivalent de trois millions sept cent quarante-huit mille trois cent soixante-quatorze Dollars Américains (USD 3,748,374.00) d'après le taux de change de USD 1,3448 pour EUR 1,00, pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-deux Euros (EUR 21.197.432,00) à vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-et-un Euros (EUR 23.984.741,00) par la création et l'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent neuf (2.787.309) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et payer le prix de souscription d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent neuf Euros (EUR 2.787.309,00), par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de deux millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent neuf Euros (EUR 2.787.309,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

IV. L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social s'élève à vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-et-un Euros (EUR 23.984.741,00) représenté par vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-et-une (23.984.741) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131584/110.

(140149226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.934.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Valtec S.A. SICAR", une société anonyme, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 15 juin 2004 relatif à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112934, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 9 janvier 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Harald CHARBON, employé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de créer deux classes d'actions à savoir les actions de classe A et les actions de classe B;
2. Décision de convertir les 41.079,183 (quarante et un mille soixante-dix-neuf virgule cent quatre-vingt-trois) actions en 41.079,183 (quarante et un mille soixante-dix-neuf virgule cent quatre-vingt-trois) actions de classe A;
3. Modification subséquente des statuts et refonte des ces derniers;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de:

- de créer deux classes d'actions à savoir les actions de classe A et les actions de classe B; et
- de convertir les quarante et un mille soixante-dix-neuf virgule cent quatre-vingt-trois (41.079,183) actions existantes en quarante et un mille soixante-dix-neuf virgule cent quatre-vingt-trois (41.079,183) actions de classe A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 relatif à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) (ci-après la "Loi de 2004") sous la dénomination de "Valtec S.A. SICAR" (ci-après la "SICAR").

Art. 2. Durée. La SICAR est établie pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. L'objet de la SICAR est le placement de ses fonds en valeurs représentatives du capital à risque, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

La SICAR peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi de 2004 et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la SICAR peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège peut être transféré à l'intérieur de la même commune, par décision du conseil d'administration.

La SICAR peut établir des filiales, des succursales ou d'autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la SICAR au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital de la SICAR sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la SICAR et est divisé en actions sans valeur nominale (les "Actions").

La SICAR est constituée avec un capital social souscrit de seize millions cinq cent mille EUR (EUR 16.500.000) et représenté par seize mille cinq cents (16.500) Actions. Ces Actions sont entièrement libérées et émises lors de la constitution de la SICAR. Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la SICAR a été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque selon la Loi de 2004.

Le conseil d'administration peut émettre des catégories d'Actions supplémentaires. Les Actions devant être émises peuvent, ainsi que le conseil d'administration le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes ou séries différentes (référence est faite à chacune de ces classes en tant que "Classe"), dont les caractéristiques, termes et conditions seront établies par le conseil d'administration conformément au prospectus de la SICAR. Les Actions au sein d'une Classe auront égalité de rang à tous les égards. Chaque Classe peut être sujette à différentes structures d'honoraires, de distribution et de cibles de commercialisation, tel que décrit dans le prospectus de la SICAR.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment un nombre illimité d'Actions, dans n'importe quelle Classe, partiellement ou entièrement libérées, à un prix par Action déterminé conformément à l'Article 14 ci-dessous sans réserver aux actionnaires existants (les "Actionnaires") un droit de souscription préférentiel sur de telles Actions à émettre.

Les produits de l'émission des Actions seront investis dans le même portefeuille d'investissements acquis par la SICAR et toutes les Actions auront la même valeur.

Art. 6. Conversion d'Actions. La conversion d'Actions d'une catégorie d'Actions dans une autre catégorie d'Actions n'est pas autorisée.

Art. 7. Actions. Les Actions seront émises exclusivement sous la forme nominative. Elles ne peuvent pas être converties en Actions au porteur. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, décider d'émettre des coupures d'Actions. Les coupures d'Actions donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent mais ne conféreront le droit de vote que dans la mesure où leur nombre représente une Action entière.

Les Actions de la SICAR seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera tenu par la SICAR ou par une ou plusieurs entités désignées à cet effet par la SICAR; ce Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions et de coupures qu'il détient et le montant libéré pour chacune de ces Actions et coupures ainsi que les transferts avec leur date et la conversion des Actions. Les Actionnaires recevront une confirmation de leur inscription dans le Registre. La SICAR n'émettra pas de certificat d'Action pour les Actions.

Chaque Action entière donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaire ainsi que, à l'égard de chaque catégorie, aux assemblées distinctes des Actionnaires de chacune des catégories conformément au droit luxembourgeois. A moins que la loi ne le prévoie autrement, toutes les Actions voteront en tant qu'une seule catégorie.

La SICAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action et par coupure. Si la propriété d'une Action ou d'une coupure est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette Action ou sur cette coupure devront désigner un mandataire unique pour représenter cette Action ou cette coupure à l'égard de la SICAR. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette Action ou cette coupure.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la SICAR une adresse à laquelle toutes les notifications et autre correspondance de la SICAR pourront être envoyés (l'"Adresse"). Cette Adresse sera inscrite également dans le Registre. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas de telle Adresse à la SICAR, mention pourra en être faite dans le Registre, et l'Adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la SICAR ou à telle autre adresse qui aura été déterminé par la SICAR.

à un moment donné y inclus toute adresse inscrite dans les livres de la SICAR, ceci jusqu'à ce qu'une autre Adresse ne soit fournie par l'Actionnaire.

Tant qu'aucune communication écrite contraire n'aura été reçue par la SICAR à son siège social ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la SICAR à un moment donné, l'information contenue dans le Registre, l'Adresse et le compte bancaire indiqué seront considérés comme exacts et à jour.

Art. 8. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé et instruit à déterminer les conditions de chaque émission d'Actions et de soumettre des telles émissions au paiement au moment de l'émission des Actions. Dans ce cas, les Actions seront émises à un prix de souscription qui sera la dernière valeur nette d'inventaire par Action, auquel sera ajouté un supplément de souscription (si applicable) qui sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est également autorisé sans limitation à accepter de la part d'investisseurs des engagements de souscription pour des Actions payables au comptant et à terme. Les conditions d'émissions des Actions déterminées par le conseil d'administration incluent les conditions dans lesquelles ces engagements seront réalisés, le prix de souscription et les conditions pour l'émission subséquente d'Actions.

Des Actions ne seront émises qu'après acceptation de la demande de souscription et après être libéré à concurrence de 5% ou plus conformément aux conditions d'émission y inclus le mode de paiement déterminé par le conseil d'administration et applicable à l'émission concernée.

Le conseil d'administration pourra déléguer, sous son entière responsabilité, à n'importe qui de ses membres ou tout cadre de la SICAR dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions pour la délivrance de nouvelles Actions et de recevoir le paiement pour ces dernières.

Les conditions d'émission satisfaites, les Actions souscrites sont attribuées sans délai injustifié au souscripteur et il recevra une confirmation de sa participation.

Le conseil d'administration pourra décider d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature. Dans ce cas, les avoirs apportés devront se conformer à l'objet social de la SICAR et être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la SICAR, comme requis par le droit luxembourgeois. Tous frais en relation avec un apport en nature seront supportés par l'investisseur respectif.

Si un Actionnaire qui s'est engagé à souscrire des Actions ne respecte pas son engagement en payant l'entièreté de la partie due du prix de souscription aux échéances et conformément aux conditions déterminées par le conseil d'administration, ce dernier a le pouvoir de, à sa discrétion, révoquer l'acceptation d'une souscription, faire valoir la souscription et/ou suspendre les droits attachés aux Actions qui ont été souscrites et libérées antérieurement par l'Actionnaire défaillant et de vendre et de transférer les Actions concernées à un nouvel Investisseur Eligible qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'Actionnaire défaillant. La vente des Actions concernées sera effectuée par une vente forcée conformément à l'Article 9 ci-dessous.

L'émission des Actions sera suspendue si le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu selon l'Article 15 des présents statuts.

Art. 9. Investisseurs Eligibles. Les Actions ne pourront être détenues que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 à condition qu'ils investissent au moins un montant d'EUR 125.000 ("Investisseurs Avertis").

En plus, la SICAR peut, à la discrétion unique et absolue du conseil d'administration, restreindre ou empêcher la propriété légale des Actions de la SICAR par toute personne (une "Personne Restreinte"), si le conseil d'administration considère une telle possession préjudiciable pour la SICAR ou la majorité de ses Actionnaires, s'il considère qu'il en résulte une infraction du droit luxembourgeois ou étranger ou s'il considère qu'il en résultent des conséquences défavorables d'ordre juridique, fiscal ou autres (y inclus la soumission de la SICAR à un droit étranger au lieu du droit luxembourgeois).

Des Investisseurs Avertis et les personnes qui ne sont pas des Personnes Restreintes sont collectivement nommées "Investisseurs Eligibles" dans les présents statuts.

A cet effet, le conseil d'administration peut:

a) refuser l'émission d'actions, l'inscription du transfert d'actions ou l'acceptation de toute autres dispositions d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission, ce transfert ou cette autre disposition aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale de ces Actions à une personne qui n'est pas un Investisseur Eligible;

b) à tout moment demander à toute personne qui figure au Registre ou qui cherche à faire inscrire un transfert ou une autre disposition d'Actions, de lui fournir tous renseignements qu'il estime nécessaires, soutenus d'une déclaration sous serment, afin de déterminer si la propriété légale des Actions concernées revient à un Investisseur Eligible;

c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la SICAR, le vote de toute personne qui n'est pas un Investisseur Eligible;

d) s'il apparaît au conseil d'administration qu'une personne qui n'est pas un Investisseur Eligible ou qui a perdu son statut d'Investisseur Eligible, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire légal d'Actions de la SICAR, lui faire subir le rachat forcé de l'ensemble ou d'une partie de ces Actions en respectant la procédure suivante:

(i) La SICAR signifie un préavis à l'Actionnaire qui figure dans le Registre en tant que propriétaire des Actions concernées; le préavis spécifie les Actions qui seront rachetées, le prix de rachat à payer pour ces Actions et l'endroit où le

prix de rachat sera payable (le "Préavis de Rachat"). Un Préavis de Rachat peut être remis en mains propres de l'Actionnaire ou peut être signifié par lettre recommandée adressée à l'Adresse de l'Actionnaire. Dès la fermeture des bureaux (i.e. 17 heures) au jour spécifié dans le Préavis de Rachat l'Actionnaire concerné cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiées dans le Préavis de Rachat et son nom sera rayé du Registre;

(ii) Le prix de rachat des Actions spécifiées dans un Préavis de Rachat (le "Prix de Rachat") sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action déterminée conformément aux dispositions de l'Article 14 des présents statuts à la Date d'Évaluation spécifié dans le Préavis de Rachat net, le cas échéant, d'un montant égal à tous les droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements de la SICAR jusqu'à la Date d'Évaluation en vue de procéder à un tel rachat;

(iii) Le paiement du Prix de Rachat sera versé à l'ancien Actionnaire en EUR dès que possible sans supporter d'intérêts et conformément à l'Article 13. Ci-après, aucune personne intéressée aux Actions mentionnées dans le Préavis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la SICAR ou ses avoirs, sauf le droit de l'ancien Actionnaire de recevoir le Prix d'Achat.

L'exercice par le conseil d'administration des pouvoirs lui conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en cause ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété légale des Actions par une personne quelconque ou au motif qu'une Action appartenait en réalité à une autre personne que celle qui ne semblait à la SICAR à la date de l'envoi du Préavis de Rachat, à condition dans ce cas que la SICAR ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque Actionnaire qui n'est pas qualifié comme Investisseur Eligible et qui acquiert un droit dans les Actions de la SICAR, devra indemniser, et tenir quitte et indemne le conseil d'administration et chacun de ses membres, la SICAR, ses employées, représentants et agents ainsi que les autres Actionnaires pour tout dommage et responsabilité résultant directement ou indirectement de cette détention, dans les circonstances où l'Actionnaire concerné a fourni de l'information trompeuse ou incorrecte pour établir injustement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier la SICAR de la perte de ce statut.

Art. 10. Transfert d'Actions. Les Actions peuvent être transférées à tout moment pourvu que (i) l'acquéreur de celles-ci en assume par écrit et avant le transfert totalement et complètement toutes les obligations échues du cédant en relation avec ces Actions, (ii) le cessionnaire des Actions est un Investisseur Eligible et (iii) les conditions supplémentaires déterminées par le conseil d'administration de temps à autre sont remplies.

Des transferts d'Actions et de coupures se feront par inscription du transfert au Registre sur livraison d'une déclaration de transfert écrite, datée et signée par l'acquéreur et le cessionnaire ou par des personnes dûment autorisées à cet effet ensemble avec d'autres instruments de transfert qui satisfont la SICAR.

Art. 11. Rachat d'Actions. Aucun rachat ne pourra être demandé de manière unilatérale par les Actionnaires.

Les Actions de la SICAR pourront être rachetées par la SICAR à l'entière discrétion du conseil d'administration à un montant et aux conditions définis par le conseil d'administration lesquels incluent la Date d'Évaluation et la date à laquelle le rachat deviendra effectif (le "Jour de Rachat") dans un avis de rachat envoyé aux Actionnaires ("Avis de Rachat").

Alternativement, la SICAR pourra à l'entière discrétion du conseil d'administration, inviter les Actionnaires à demander le rachat des Actions jusqu'à un montant et aux conditions définis par le conseil d'administration dans un Avis de Rachat envoyé aux Actionnaires. Sur réception d'un tel avis, les Actionnaires pourront demander le rachat de tout ou partie de leurs Actions. Les demandes de rachat excédant le nombre d'Actions à racheter seront rejetées automatiquement. Dans ce cas la SICAR devra envoyer un avis de confirmation aux Actionnaires qui ont soumis une demande de rachat, en spécifiant le nombre d'Actions à racheter au Jour de Rachat ("Avis de Confirmation").

Les rachats d'Actions devront normalement être effectués proportionnellement au nombre d'Actions de la catégorie respectivement détenues par chaque Actionnaire.

Dès la fermeture des bureaux (i.e. 17 heures) le Jour de Rachat (et nonobstant le fait que l'Actionnaire ait ou non indiqué un compte bancaire), un Actionnaire cessera d'être le propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom ne devra plus apparaître en tant que détenteur de ces Actions dans le Registre. Cette personne cessera d'avoir des droits d'Actionnaire de la SICAR en relation avec les Actions ainsi rachetées à compter de la fermeture des bureaux au Jour de Rachat mentionné dans l'Avis de Rachat mentionné ci-dessus.

Le prix de rachat à payer pour chacune des Actions ainsi rachetées sera la valeur nette d'inventaire de cette Action calculée lors de la prochaine Date d'Évaluation, moins, le cas échéant, un montant égal à tous droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements de la SICAR à la Date d'Évaluation en vue de procéder à un tel rachat (le "Prix de Rachat").

Les Actions rachetées doivent à la discrétion du conseil d'administration soit être revendues soit être annulées.

La SICAR aura le droit, si le conseil d'administration le décide, de satisfaire au paiement du Prix de Rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant du portefeuille d'investissements de la SICAR d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la SICAR. A l'entière discrétion du Conseil d'Administration l'évaluation dont il sera fait usage pourrait être confirmée par un rapport spécial établi par le réviseur de la SICAR. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Aucun rachat d'Actions n'aura lieu pendant une période de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Art. 12. Distributions. Les distributions effectuées par la SICAR aux Actionnaires d'une Classe particulière peuvent être réalisées, tel que cela est décrit dans le prospectus de la SICAR et dans la mesure permise par la loi applicable et les présents statuts, par le biais de distribution de dividendes (y compris des dividendes intérimaires) ou en cas de distribution de liquidation par distribution de boni de liquidation et, selon le cas, après déduction des toutes les dettes et les charges y afférentes.

Elles peuvent être payées en EUR ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et à ces fins, le conseil d'administration peut en dernier ressort déterminer le taux de change applicable pour convertir les montants à distribuer dans la devise de leur paiement.

Après déduction des dépenses de la SICAR, y inclus toutes commissions ainsi que toutes réserves jugées nécessaires par le conseil d'administration eu égard à une gestion prudente et saine, la SICAR effectuera les distributions.

Art. 13. Paiements. Tout paiement à un Actionnaire sera fait par virement bancaire au compte bancaire indiqué lors de la souscription. Si un compte bancaire n'a pas été indiqué, la SICAR peut soit déposer le montant à payer sur un compte ouvert dans ce but, ou envoyer un chèque de ce montant à l'Adresse de l'Actionnaire, au seul risque et coût de cet Actionnaire.

Après le paiement ou le dépôt du montant dû ou de l'envoi du chèque mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions respectives ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la SICAR ou ses avoirs en ce qui concerne ce paiement.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire des Actions sera déterminée chaque fois que le conseil d'administration l'estimera utile, mais en aucun cas moins d'une fois par an et en tout cas le dernier jour du mois de décembre (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire est désigné dans les présents statuts comme "Date d'Evaluation").

La valeur nette d'inventaire des Actions de la SICAR est exprimée en EUR.

La valeur nette d'inventaire par Action est déterminée à la Date d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la SICAR, étant la valeur des avoirs de la SICAR moins ses engagements, par le nombre des Actions de la SICAR qui restent à payer.

La valeur des avoirs de la SICAR sera, en conformité avec la Loi de 2004, déterminée comme suit:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts déclarés ou venus à échéance tels que précités non encore reçus, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en totalité; dans ce cas, la dite valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblerait adéquat au conseil d'administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur d'autres actifs sera déterminée prudemment et de bonne foi, par et sous la direction du conseil d'administration, en accord avec les principes et procédures d'évaluation généralement acceptés. Ceux-ci peuvent inclure les principes d'évaluation émis par la European Venture Capital and Private Equity Association ("EVCA").

Pour les besoins de cet Article:

(i) les Actions de la SICAR qui sont en passe d'être achetées ou rachetées conformément aux présents statuts, seront considérées comme Actions existantes et seront prises en considération jusqu'à la clôture de bureau à la Date d'Evaluation désignée et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme une dette de la SICAR;

(ii) tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la SICAR exprimés autrement qu'en EUR, seront évalués après prise en considération du ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire d'Actions;

(iii) effet sera donné à la Date d'Evaluation à tous achats ou ventes de titres contractés par la SICAR à cette Date d'Evaluation, dans la mesure du praticable; et

iv) les engagements des investisseurs de souscrire des Actions dans la SICAR ne seront pas considérés pour le calcul de la valeur nette d'inventaire de la SICAR.

Art. 15. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le conseil d'administration peut suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire pendant:

a) toute période pendant laquelle de l'avis du conseil d'administration une évaluation juste des actifs de la SICAR n'est pas praticable pour des raisons hors du contrôle de la SICAR;

b) l'existence d'une situation d'urgence par suite de laquelle il n'est pas praticable pour la SICAR de disposer de, ou d'évaluer, une partie substantielle de ses avoirs;

c) les moyens d'information ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché étant hors service;

d) toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la SICAR est cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions concernant ces investissements y sont restreintes ou suspendues; ou

e) toute période durant laquelle la SICAR n'est pas capable de rapatrier des fonds afin d'effectuer les paiements dus sur les Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus sur les Actions ne peut pas, de l'avis du conseil d'administration, être effectué à un taux de change normal.

Si approprié, un avis de suspension sera communiqué aux Actionnaires.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la SICAR. Sans préjudice des dispositions de l'Article 21 des présents statuts et de tout autre pouvoir réservé au conseil d'administration en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes relatifs aux affaires de la SICAR.

Art. 17. Date et Lieu des Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la SICAR, ou à tout autre endroit de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si à la discrétion du conseil d'administration des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux endroits et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 18. Organisation des Assemblées des Actionnaires. Toutes les assemblées des Actionnaires seront présidées par un membre du conseil d'administration.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la SICAR dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants.

Art. 19. Correspondance aux Actionnaires. Toute notification ou autre correspondance aux Actionnaires est envoyée à l'Adresse des Actionnaires.

Art. 20. Le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration de la SICAR est composé de trois membres, qui ne devront pas nécessairement être Actionnaires de la SICAR. Ils sont nommés pour une durée de maximum six ans, renouvelable. Les administrateurs sont élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée.

Les convocations du conseil d'administration seront faites par écrit à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront indiquées dans la convocation de la réunion. Aucune convocation séparée ne sera nécessaire pour des réunions tenues en des lieux et dates prévues dans le calendrier préalablement adopté par une décision du conseil d'administration.

Art. 21. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la SICAR et, à moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément par la loi ou ces statuts, le conseil d'administration a et aura pleine autorité, et ceci de manière discrétionnaire, pour exercer, au nom et pour le compte de la SICAR, tous droits et pouvoirs nécessaires ou convenables afin de réaliser les objectifs de la SICAR, y compris:

- (i) de créer des nouvelles Classes d'Actions de la SICAR;
- (ii) de déterminer la politique et les stratégies d'investissement de la SICAR;
- (iii) d'examiner, sélectionner, négocier, structurer, acheter, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou disposer autrement d'un investissement dans une entité cible (un "Cible");
- (iv) de suivre la performance de chaque investissement dans les Cibles, et si possible de nommer les membres du conseil d'administration des Cibles ou d'obtenir une représentation équivalente, d'exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Cibles et de prendre toute action, y compris des mesures permettant d'influencer les décisions de gestion décisives des Cibles et les droits de vote liés aux actions et aux autres titres de propriété émis par ces Cibles, que le conseil d'administration peut estimer nécessaire ou recommandé à sa seule et absolue discrétion;
- (v) de décider que la SICAR garantisse des prêts ou autres dettes des Cibles ou de fournir un financement intérimaire par emprunt à une Cible;

- (vi) de constituer des filiales en rapport avec les affaires de la SICAR;
- (vii) à sa seule et absolue discrétion, d'établir une ou plusieurs sociétés en commandite supplémentaires ou des véhicules d'investissement similaires afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec la SICAR de manière parallèle et d'autres véhicules;
- (viii) d'engager toute sorte d'activités et de conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement des buts de la SICAR, y compris, sans limitation, des contrats de souscription ou avenants conclus avec les Actionnaires;
- (ix) d'ouvrir, tenir et fermer des comptes bancaires et d'établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et d'ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire;
- (x) d'employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la SICAR, toute personne, y compris un affilié d'un Actionnaire, pour fournir des services ou apporter des biens à SICAR;
- (xi) d'employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, des consultants, courtiers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la SICAR, tel qu'il jugera nécessaire ou conseillé, et d'autoriser chacun de ces agents à agir pour le compte et au nom de la SICAR;
- (xii) de contracter des polices d'assurances au nom de la SICAR, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et employés, et d'autres responsabilités;
- (xiii) de décider que la SICAR emprunte de l'argent à toute personne de manière intérimaire en attendant de recevoir les apports de capital de la part des Actionnaires de la SICAR;
- (xiv) de payer tous les frais et dépenses de la SICAR;
- (xv) sauf restriction expressément prévue par les présents statuts, d'agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la SICAR tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la SICAR.

Le conseil d'administration pourra déléguer, sous son entière responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à des tierces personnes qui n'ont pas besoin d'être membre du conseil d'administration ou Actionnaire de la SICAR. Ces personnes auront les pouvoirs et obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer, sous son entière responsabilité, de tierces personnes agents de gestion, de conseil ou administratifs. Le conseil d'administration pourra conclure des contrats avec de tels agents pour la prestation de services y compris celui de déterminer si un investisseur est un Investisseur Eligible, la délégation de pouvoirs sur eux et la représentation et l'exécution de mandats, pour le compte et au nom de la SICAR, au sein des Cibles (y inclus leurs organes de gestion) ainsi que la détermination de leur rémunération qui est à charge de la SICAR.

Le conseil d'administration pourra former des comités et pourra leur accorder des fonctions de conseil.

Art. 22. Délibération du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil d'administration présents ou représentés.

Tout membre du conseil d'administration pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Tout membre du conseil d'administration pourra en outre se faire représenter lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre membre du conseil d'administration.

Des décisions unanimes du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents membres du conseil d'administration pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration tous les documents pris ensembles constituant ensemble la preuve de la décision prise.

Art. 23. Représentation de la SICAR. La SICAR sera engagé vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par la signature individuelle ou conjointe d'une ou plusieurs personnes dûment autorisées à signer et désignées par le conseil d'administration de manière discrétionnaire et sous son entière responsabilité ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 24. Le Conflit d'Intérêts. Aucun contrat et aucune transaction que la SICAR pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un membre du conseil d'administration, un employé, représentant ou agent de la SICAR ou d'un ou plusieurs actionnaires ou un gérant d'un Actionnaire auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait associé, gérant, employé, représentant ou agent de cette autre société ou entité. Le conseil d'administration ou une de ces personnes, ne sera pas, par cette relation avec cette autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre transaction sauf que la loi en prévoit autrement.

Art. 25. Indemnisation. La SICAR indemnifiera ses employés, représentants et agents et les membres du conseil d'administration et les tiendra quittes et indemnes de tout dommage et responsabilité quelconque qu'ils encourront dans l'exécution ou l'accomplissement de leurs obligations respectives ou en relation avec celles-ci, et notamment toute responsabilité encourue lors de toute procédure civile ou pénale en relation avec quelque chose que quelqu'un d'eux aurait

fait ou omis de faire en tant qu'employé, représentant, agent ou membre du conseil d'administration et pour lequel un jugement a statué en sa faveur (ou toute procédure qui disposera de manière différente, sans trouver ou admettre de violation grave de ses obligations) ou en relation avec toute requête en fin de non-recevoir en relation avec cet acte ou omission pour laquelle la fin de non-recevoir

Art. 26. Dépositaire. La SICAR conclura un contrat de dépôt avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi de 2004 ("le Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la SICAR sont détenus par ou pour ordre du Dépositaire par les agents nommés de bonne foi et sous l'entière responsabilité par le Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la SICAR et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait se retirer, le conseil d'administration emploiera ses meilleurs efforts afin de trouver une autre banque pour agir comme dépositaire et le conseil d'administration désignera cette banque comme Dépositaire en lieu et place de l'ancien Dépositaire.

Le conseil d'administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire n'ait été désigné en vue d'agir en lieu et à la place du Dépositaire. En cas de terminaison volontaire de la part du Dépositaire ou de la SICAR, le Dépositaire doit continuer d'assumer ses fonctions et faire toutes démarches nécessaires pour la bonne conservation des intérêts des Actionnaires jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire est nommé par la SICAR que doit avoir lieu dans les deux mois.

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la SICAR commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Dissolution. La SICAR peut être dissoute par une décision des Actionnaires qui sera adoptée dans la manière requise pour la modification des présents statuts.

En cas de dissolution de la SICAR, la liquidation sera mise en oeuvre conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, et la Loi de 2004, par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires effectuant cette dissolution après accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier quant au choix du liquidateur. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux Actionnaires.

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières, non régies par les présents statuts, seront déterminées par les dispositions du droit applicable au Luxembourg."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. CHARBON, F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. LAC/2014/35791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130962/437.

(140148329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

21 Concordia 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.512.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of July.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

21 Concordia L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under

number 1569, represented by its general partner, 21 Concordia Partners Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under number 109647,

here represented by Corinne PETIT, private employee, whose professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature “ne varietur” by the authorised representatives of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “21 Concordia 1” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00), divided into twenty-five thousand (25,000) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

- twelve thousand four hundred (12,400) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class C shares (the Class C Shares);

- one thousand four hundred (1,400) class D shares (the Class D Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class E shares (the Class E Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class F shares (the Class F Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class G shares (the Class G Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class H shares (the Class H Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class I shares (the Class I Shares); and
- one thousand four hundred (1,400) class J shares (the Class J Shares and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, the Shares and each a Share).

5.2. The rights and obligations attached to the classes of Shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these Articles. Each Share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the Company (which means that the same economic rights are attached to Shares of the same class, both in terms of current income and sums to be paid in the event of a partial liquidation, that is a repurchase and cancellation of an entire class of Shares).

5.4. The Company may, without limitation, accept equity without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to the premium account designated by the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.6. All Shares are redeemable under the following terms and conditions (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares can be repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, and not at the holders of Shares' request. In the case of redemption of entire classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

5.7. In the event of a redemption of an entire class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Partial Liquidation Amount.

5.8. The Partial Liquidation Amount shall be an amount determined by the Board in its sole discretion by reference to interim accounts prepared for the purpose, not exceeding the Equity Available for Distribution plus the share capital represented by the class being cancelled and a proportional part of the Legal Reserve. For the avoidance of doubt, the Partial Liquidation Amount per share shall be calculated by dividing the Partial Liquidation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.9. Upon the redemption of an entire class of Shares, the Partial Liquidation Amount will become immediately due and payable by the Company.

5.10. For the purposes of these Articles, Equity Available for Distribution means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.6. The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own Shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound in all matters, towards third parties and at law, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties and at law by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year, approval of annual accounts and general accounting.

13.1. The financial years, after the first year of business, shall begin on the first (1) of January and end on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

13.6. The Company shall not maintain separate premium accounts for the various classes of Shares. The shareholders are equally entitled, pro rata by reference to each shareholder's aggregate shareholding, to the amounts standing to the credit of the premium accounts (including any equity contributed without allotment of securities in consideration thereof).

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of the Legal Reserve, if the Company decides to distribute dividends, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to the following annual non-cumulative fixed dividends:

- (i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- (ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- (iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- (iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- (v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- (vi) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- (vii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point seventy percent (0.70%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- (viii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point eighty percent (0.80%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- (ix) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ninety percent (0.90%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then;
- (x) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.3. In the event an issued class of Shares has been redeemed (i.e. repurchased and cancelled) pursuant to article 5 upon dividends distribution, the remainder of said dividend distribution shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence.

15.4. Subject to articles 15.1 through 15.3, the annual net profit of the Company is at the disposal of the General Meeting and the meeting may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.5. Subject to and in accordance with the Law, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the Board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of Equity Available for Distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers, Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

21 Concordia L.P., represented as stated above, subscribes for (i) twelve thousand four (12,400) Class A Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one thousand four hundred (1,400) Class B Shares

in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iii) one thousand four hundred (1,400) Class C Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iv) one thousand four hundred (1,400) Class D Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (v) one thousand four hundred (1,400) Class E Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vi) one thousand four hundred (1,400) Class F Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vii) one thousand four hundred (1,400) Class G Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (viii) one thousand four hundred (1,400) Class H Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ix) one thousand four hundred (1,400) Class I Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and (x) one thousand four hundred (1,400) Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which shares have been paid up in full by a contribution in cash of twenty-five thousand euros (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company with effect as from the date of this deed and for an indefinite period of time:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, born on 16th November 1957 in Siemianowice Slaskie, Poland, whose professional address is Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Poland, as a class A manager; and

b. Miranda Lansdowne, born 03 October 1974, in Rugby, England, whose professional address is 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet,

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

21 Concordia L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de Jersey ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC), sous le numéro 1569, représentée par son associé gérant commandité 21 Concordia Partners Limited, une société anonyme constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC) sous le numéro 109647,

représentée par Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «21 Concordia 1» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout

autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,00 EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune comme suit:

- douze mille quatre cents (12.400) parts de catégorie A (les Parts de Catégorie A);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie B (les Parts de Catégorie B);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie C (les Parts de Catégorie C);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie D (les Parts de Catégorie D);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie E (les Parts de Catégorie E);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie F (les Parts de Catégorie F);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie G (les Parts de Catégorie G);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie H (les Parts de Catégorie H);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie I (les Parts de Catégorie I); et
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie J (les Parts de Catégorie J et ensemble avec les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G, Parts de Catégorie H et Parts de Catégorie I, les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale).

5.2. Les droits et obligations attachés aux catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts. Chaque Part Sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la Société (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés à des Parts Sociales d'une même catégorie, en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation partielle, c'est-à-dire le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales).

5.4. La Société peut, sans limite, accepter un apport sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et de créditer les apports à le compte de primes désigné par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

5.5. Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

5.6. Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de présents Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales peuvent être rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteurs de Parts Sociales. Dans le cas d'un rachat de toutes les Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie J).

5.7. Dans le cas d'un rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant de Liquidation Partielle au prorata de sa participation dans cette catégorie.

5.8. Le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil au gré de celui-ci sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, ne dépassant pas la somme des Capitaux Propres Distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie annulée et d'une partie proportionnelle de la Réserve Légale. Pour éviter tout malentendu, le Montant de Liquidation Partielle par part sociale doit être calculé en divisant le Montant de Liquidation Partielle par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

5.9. Après le rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, le Montant de Liquidation Partielle deviendra alors immédiatement exigible.

5.10. Pour le besoin de présents Statuts, Capitaux Propres Distribuables signifient, à tout moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Chaque Part Sociale confère à son détenteur des droits de vote identiques.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.6. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée en toutes circonstances, à l'égard des tiers et en justice, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée à l'égard des tiers et en justice par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social, approbation des comptes annuels et comptabilité générale.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social, tel que spécifié dans la convocation, le deuxième lundi de mai, chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.6. La Société ne tient pas des comptes de primes distincts pour les catégories de parts sociales. Les associés ont un droit, sur un pied d'égalité, proportionnel par rapport à la totalité des parts sociales détenues par chacun d'eux, aux soldes créditeurs des comptes de primes (y compris tous capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres).

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé[s]. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Lors de la distribution de dividendes, les détenteurs de Parts Sociales ont droit, pour chaque catégorie, après affectation à la Réserve Légale, aux dividendes fixes annuels non cumulatifs suivants:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; puis (viii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour 24/27 cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; puis

(ix) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent; et

(x) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

15.3. Dans le cas où l'ensemble d'une catégorie de Parts Sociales en circulation a été remboursée (c'est-à-dire rachetée et annulée) conformément à l'article 5 au moment de la distribution de dividendes, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la prochaine catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre alphabétique.

15.4. Sous réserve des articles 15.1 à 15.3, les bénéfices nets annuels de la Société sont mis à la disposition de l'Assemblée Générale. Elle pourra décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde sur un compte de réserve ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.5. Sous réserve de et conformément à la Loi, le Conseil peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des Capitaux Propres Distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, 25/27 pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un décembre 2014.

Souscription et libération

21 Concordia L.P. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iv) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (v) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vi) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (viii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales H sous forme nominative, ayant une valeur

nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ix) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (x) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et que ces parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, né le 16 novembre 1957 à Siemianowice Slaskie, Pologne, ayant son adresse professionnelle à Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Pologne, en tant que gérant de classe A; et

b. Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1974, à Ruby, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2014. LAC/2014/37247. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130994/651.

(140148052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Invex, S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le vendredi 8 août 2014.

Manacor Luxembourg S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014127212/13.

(140143972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

International Industrial Systems - IN2S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 176.279.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014127211/10.

(140143530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 115.740,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor Valot Holding S.à r.l (la «société») du 13 août 2014

1. Acceptation de la résignation de Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 6 août 2014.

2. Acceptation de la résignation de Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 6 août 2014.

3. Acceptation de la nomination de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 7 août 2014.

4. Acceptation de la nomination de James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 7 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014129113/25.

(140147082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Alphitan International S.A., Société Anonyme,
(anc. ID-Rep International S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Pardevant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ID-Rep International S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64610, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 13 août 1998,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 19 janvier 2013.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, laquelle se désigne comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de "ID-Rep International S.A." en "Alphitan International S.A."
2. Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** "Il existe une société anonyme sous la dénomination de Alphitan International S.A."»

3. Acceptation de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2014.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de "ID-Rep International S.A." en "Alphitan International S.A."

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée modifie le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** "Il existe une société anonyme sous la dénomination de Alphitan International S.A."»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juin 2014.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre-vingt-onze euros (1.091,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/07/2014. Relation: LAC/2014/33206. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014127213/66.

(140143818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Halopeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés et enregistrés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2014.

Pour: HALOPEAU S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014127189/15.

(140143901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.
